

Wiltz, le 02 septembre 2025

AVIS

Conformément à l'article 13 point 8 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la déclaration suivante a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Administration de l'environnement), en date du 29 août 2025 en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Le Fonds du Logement

Objet : cessation d'activités de travail de métaux et de
bois

Emplacement : Section WB de Wiltz

La Bourgmestre,



La Secrétaire,

